

CGT - UNSA - SUD-Rail - CFDT - FO

Creil, le 4 novembre 2013,
Monsieur le Directeur de l'ETNP,
19, rue Richer
75009 Paris

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le directeur,

Conformément à l'article 2 de la loi 2007-1224 sur le dialogue social et la continuité du service public, nous déposons une demande de concertation immédiate pour évoquer avec vous le SA 2014 ligne D.

En effet, le projet proposé en commission roulement ne prend pas en compte les revendications des agents.

La délégation vous sera communiquée en fonction de la date de la réunion.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en notre parfaite considération.

CGT

UNSA

SUD-Rail

CFDT

FO